

**ANNEXE FINANCIERE SPECIFIQUE AUX CONDITIONS GENERALES /
PROPOSITION DE CONTRAT D'ASSURANCE**

CARAT GARANTIE 2

Nom du contrat : NORTIA II
 EPIGEA

FORME : Obligation
EMETTEUR : SG OPTION EUROPE
GUARANT : Société Générale
DATE D'EMISSION : 1^{er} septembre 2008
PRIX D'EMISSION : 98.39 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE : 1 000 euros

Tout investissement réceptionné est exécuté sur la valeur liquidative du jour du marché secondaire.

MODALITES :

Périodicité de calcul de la valeur liquidative

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Rachats avant terme

Entre le 1er septembre 2008 et le 11 janvier 2017, conformément aux Conditions Générales, les ordres de rachat sont exécutés à la première date de valorisation du contrat, à compter de la date de réception par l'assureur de la demande.

En cas de remboursement par l'émetteur

L'épargne inscrite sur le support **CARAT GARANTIE 2** sera gratuitement transférée sur le support monétaire du contrat à la première date de valorisation du contrat à compter de la date de remboursement.

Au terme

Au 11 janvier 2017 ou à la première date de valorisation du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support **CARAT GARANTIE 2** sera gratuitement transférée sur le support monétaire du contrat.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du support CARAT GARANTIE 2 et j'accepte les termes des engagements de la société de gestion décrits dans la notice d'information afin de le retenir sur mon contrat.

Fait à , le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvée "

Exemplaire 1/3 - destiné à la Mondiale Partenaire
Exemplaire 2/3 - destiné au Souscripteur
Exemplaire 3/3 - destiné à l'Adhérent